

## **DELIBERATION DD2026\_085**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 mai 2026

**LE 28 mai 2026**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	70
Votants	77
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

### **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 10 DÉCEMBRE 2026 : ORGANISATION DU SCRUTIN ET MISE EN PLACE DU VOTE ÉLECTRONIQUE**

#### **PRESENTS :**

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, Mme DORET, Mme DRUJILLOLE, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADDES, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. WEBER

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. BARA, M. DOBBELS, M. REYNET, M. SERRE, M. TALLET

#### **POUVOIR(S) :**

M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme FRUGIER  
Mme DUMONCEAU donne pouvoir à M. BERGOUNIOUX  
M. DUNOYER donne pouvoir à M. POUJOL  
M. FERRAZZI donne pouvoir à M. GEOFFROID  
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 10 DÉCEMBRE 2026 : ORGANISATION DU SCRUTIN ET MISE EN PLACE DU VOTE ÉLECTRONIQUE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** l'arrêté du 2 juillet 2025 a fixé la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026, pour le renouvellement des instances ci-dessous :

- commissions administratives paritaires (CAP)
- commissions consultatives paritaires (CCP)
- comité social territorial (CST)

**Qu'en 2022**, les élections pour les deux premières instances ont été organisées par le Centre de Gestion (CDG24) par le biais du vote électronique. Le Grand Périgueux (GP) avait également recouru au vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au CST.

**Que** cette année, le CDG24 reste l'organisateur des élections professionnelles des CAP et CCP et maintient la modalité du vote électronique.

**Qu'il nous est donc proposé** de recourir à nouveau au vote électronique par internet comme mode exclusif d'expression des suffrages pour l'élection professionnelle au CST, via le prestataire choisi par le porteur de projet, le CDG24, soit VOXALY.

**Que** cette prestation sera facturée au GP sur la base :

- d'un forfait de base : 1320 euros HT
- d'un coût par agent de 1,50 euros HT pour la création, l'impression, la mise sous pli et l'envoi de la lettre des codes de connexion au format A4 recto verso couleur au domicile des électeurs (affranchissement inclus), soit 2150 euros HT, au total.

**Considérant qu'**une note fixant les conditions d'organisation de ce vote électronique d'une part et le calendrier de la procédure d'autre part est jointe en annexe afin de garantir les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales (sincérité des opérations électorales, accès au vote de tous les électeurs, secret du scrutin, le caractère personnel libre et anonyme du vote, ...).

**Que** cette proposition a été présentée aux organisations syndicales présentes lors de la réunion d'information pour l'organisation de ces élections le 6 mai 2026, puis en CST le 12 mai 2026.

**Qu'il est proposé** de recourir au vote électronique par internet comme mode exclusif d'expression des suffrages, via le prestataire VOXALY, conformément à la note explicative jointe, pour l'élection des représentants du personnel au CST dont le scrutin se tiendra du 3 au 10 décembre 2026.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de recourir au vote électronique par internet du 3 décembre 2026 à 10h00 au 10 décembre 2026 à 15h00 comme mode exclusif d'expression des suffrages pour l'élection professionnelle au CST, via le prestataire VOXALY ;
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget ;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la procédure.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 15/06/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/06/2026	Périgueux, le 15/06/2026
Le secrétaire de séance  Pascal PROTANO	Le Président  Jacques AUZOU